



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3027

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Salle Aréna - Aménagement des voiries et espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guiland), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3027**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Salle Aréna - Aménagement des voiries et espaces publics - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Villeurbanne - Accompagnement du projet Grand salle Aréna fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

En juillet 2015, l'ASVEL a lancé un appel à projets qui avait pour objectif de sélectionner un projet de construction et d'exploitation d'une salle multifonction, l'Aréna. À l'issue de cette consultation, le groupement TGL Group/DCB/Floriot/Barillot architectures a été retenu pour développer ce programme, sur le site "Georges Lyvet" à Villeurbanne.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- une salle multifonction d'une capacité d'environ 10 000 à 12 500 places comprenant 980 m² de commerces et services (230 m² de commerces, 220 m² de snack, 350 m² de brasserie, 180 m² de salle de conférence) et un parking de 450 places de stationnement,
- un programme immobilier connexe, de 10 000 m² de surface de plancher (SDP) "tertiaire et hôtelier", comprenant, notamment, un hôtel 3 étoiles et un commerce de restauration.

L'implantation de ce programme réinterroge le fonctionnement du secteur et demande de restructurer les voiries et espaces publics de proximité pour garantir l'intégration de ce projet et le fonctionnement de la desserte du quartier.

I - Objectifs poursuivis par le projet

Les objectifs du projet de restructuration des voiries et espaces publics sont :

- d'insérer le fonctionnement du projet de la salle Aréna et son programme immobilier connexe dans le réseau viaire du quartier,
- de garantir les conditions de circulation des véhicules attendus à proximité lors des événements, que ce soit pour les habitants, les usagers de l'Aréna et du P+R ou pour les flux logistiques,
- d'optimiser et aménager les cheminements piétons et modes doux, notamment depuis les pôles de transports en commun.

En application des articles R 103-1-2, L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, les réaménagements d'espaces publics et routiers impliquent l'organisation d'une concertation préalable.

II - Périmètre du projet soumis à la concertation

Le périmètre du projet soumis à concertation est délimité, conformément au plan ci-annexé, comme suit :

- au nord, par le canal de Jonage,
- à l'ouest, par le boulevard Laurent Bonnevey et la rue du 4 Août 1789,
- à l'est, par l'ancien cimetière de Cusset,
- au sud, par le cours Émile Zola.

Les aménagements de voiries et espaces publics projetés couvrent une surface d'environ 21 000 m² et concernent plus particulièrement la rue du Cimetière, la rue Pierrefrite, l'avenue Marcel Cerdan, la rue des Balmes et le cheminement piéton entre le pôle d'échange Laurent Bonnevey et l'Astroballe.

III - Modalités de la concertation préalable

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- des avis administratifs annonceront la date d'ouverture et celle de la clôture de la concertation. Ils feront l'objet d'une parution dans un journal local et seront affichés aux emplacements prévus à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie de Villeurbanne ;
- la concertation préalable sera ouverte pour une durée d'au moins un mois ;
- un dossier de concertation et un registre destiné à recueillir les commentaires du public seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . en Mairie de Villeurbanne,
- . à l'Hôtel de la Métropole.

Le dossier de concertation préalable sera également consultable à la Maison du projet Carré de Soie ;

- le dossier de concertation préalable comprendra notamment :

- . la présente délibération,
- . un plan de situation,
- . un plan du périmètre du projet soumis à la concertation,
- . une notice de présentation du projet.

Ce dossier sera complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci, par délibération du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable du projet d'aménagement des voiries et espaces publics en lien avec la salle Aréna à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable, engagée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, selon les modalités énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.